

2025/13

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0010 /2025

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le 30/01/2025

ID : 041-214102352-20250130-2025010-AR

S²LOW

Objet : Interdiction d'utiliser le terrain de football

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
Vu les dégâts occasionnés par les intempéries du moment,
Vu l'état du terrain de football qui se relève impraticable,

ARRÊTE

Article 1 : Le terrain de football de Sargé sur Braye est interdit d'utilisation pour les rencontres sportives prévues le Samedi 02 et Dimanche 03 Février 2025.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifié et adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Vendôme, Monsieur le Président du district de Loir et Cher de Football et Monsieur le Président de l'Association Sportive de Sargé sur Braye.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 30 Janvier 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture
le 30/01/2025
Et de la publication le 30/01/25
Le Maire,

Le Maire,
Martine ROUSSEAU

